

Prix de la sécurité publique du ministre de la Justice



Décerné deux fois par année, le **Prix de la sécurité publique du ministre de la Justice** vise à souligner les efforts de Yukonnais qui contribuent à la sécurité publique.

Ce Prix est aussi une occasion de rendre honneur aux particuliers, aux jeunes, aux mentors, aux premiers intervenants, aux membres de la GRC, aux organisations communautaires qui, par leurs actions, ont permis d'améliorer la sécurité dans le territoire.

La sécurité publique est une responsabilité partagée par tous les acteurs locaux. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons créer un milieu sûr où il fait bon vivre, travailler et se divertir.

Critères de sélection

Sont admissibles à une mise en candidature :

- les jeunes
- les intervenants de première ligne
- les particuliers
- les organisations communautaires
- les membres de la GRC

Les lauréats doivent faire preuve d'un engagement fort en matière de sécurité publique et jouer un rôle important dans la vie des Yukonnais.

Catégories

- *Contribution de toute une vie à la sécurité publique* – souligne la contribution exceptionnelle et l'engagement à long terme d'intervenants ou de bénévoles en matière de sécurité publique et de prévention de la criminalité.
- *Services de police du Yukon* – souligne la contribution d'un membre ou d'une équipe de la GRC qui a accompli plus que son devoir pour assurer la sécurité publique.
- *Mentor pour la jeunesse du Yukon* – souligne le travail d'une personne qui s'est mobilisée et a assumé un rôle de mentor auprès des jeunes Yukonnais.
- *Projet ou programme exceptionnel* – souligne un projet, un programme ou une initiative qui a permis d'améliorer grandement la sécurité dans les collectivités.
- *Prix pour le service bénévole* – souligne la contribution d'une personne qui travaille bénévolement pour accroître la sécurité et le sentiment de bien-être au sein de sa collectivité.
- *Prix de leadership pour les jeunes* – souligne la contribution d'un jeune qui a fait preuve de leadership et d'engagement pour la sécurité publique et le bien-être au sein de sa collectivité.
- *Intervenants de première ligne* – souligne la contribution à la sécurité publique d'un particulier ou d'un groupe en tant que premier répondant.
- *Services aux victimes* – souligne les actions d'un intervenant, d'un membre de la GRC, d'un particulier ou d'un groupe pour offrir des services et du soutien aux victimes d'actes criminels.

Processus de mise en candidature

Vous pouvez soumettre un ou plusieurs formulaires de candidature :

Par la poste :

Prix de la sécurité publique
Sécurité publique et enquêtes
(J-10)
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par courriel :

communitysafetyawards@yukon.ca

Les propositions de candidature doivent nous parvenir au plus tard le 19 août 2021 à 23 h 59. Les candidatures reçues passées cette date ne seront pas retenues.

Pour obtenir des formulaires ou un complément d'information :

Site Web : [www.yukon.ca/fr/
community-safety-awards](http://www.yukon.ca/fr/community-safety-awards)

Téléphone : 867-456-6758

Vous n'avez pas besoin de préciser dans quelle catégorie vous souhaitez présenter une candidature; le comité des prix sélectionnera la catégorie appropriée en se fondant sur les renseignements fournis dans le formulaire de mise en candidature.

